

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 JUILLET 2016**

Présents : CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : CROISSANT A, JAILLET J, NOUVELOT C (pouvoir GRICOURT P), PASCOA J (pouvoir QOCHIH Zora), PICARD M, SAFFREY C (pouvoir PETITJEAN B)

Mme DUBOIS F a été nommée secrétaire de séance.

---

*Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du lundi 13 juin 2016.  
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Décision modificative au chapitre 014.  
Approbation à l'unanimité des membres présents.

---

-Compte-rendu de la commission sociale

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la commission sociale a été créée suite à la dissolution du CCAS. Cette commission est une instance de proposition.

Lors de la dernière séance de cette commission, les membres ont fait le bilan du questionnaire distribué aux anciens afin de déterminer s'ils étaient plus intéressés par un voyage ou un repas.

Au vu de la faible participation à ce questionnaire, la commission propose de ne rien organiser cette année.

Après réflexions, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe constate que le nombre de réponses au questionnaire correspond également au nombre de participants de l'année passée au voyage.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose donc d'organiser une après-midi avec éventuellement de la musique, de la danse et le conseil municipal fixe un budget entre 1500 et 2000€ pour réaliser cette après-midi.

De plus, une réflexion est soulevée au sein des membres du conseil municipal concernant la commission jeunesse et les actions en faveur des jeunes.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle qu'elle n'a pas pu réunir la commission jeunesse en raison de la non réponse de ses membres.

Différentes questions sont posées : faut-il intégrer la commission jeunesse à la commission sociale ? Quel est le rôle de la commission sociale, celui de la commission jeunesse ?

Chacun se propose de réfléchir à ce sujet et le thème sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

-Présentation de la convention e-lum et proposition de convention (délibération)

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe présente le parc de l'éclairage public à savoir 114 points lumineux dont certains sont aujourd'hui vétustes et donc peu économiques.

L'entreprise qui travaille avec la commune ne répond pas toujours rapidement afin de pallier aux différentes pannes.

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe évoque ensuite le dispositif e-lum proposé par le SIDEC. C'est une convention d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public d'une durée de 6 ans.

Sont inclus dans cette convention une cartographie précise ; une maintenance préventive, une maintenance curative avec des délais d'intervention définis selon l'urgence de la situation.

Chaque poteau d'éclairage serait doté d'une plaque signalétique et faciliterait ainsi la transmission des informations.

Un diagnostic et un suivi annuel des consommations est également prévu dans le cadre de cette convention.

Le coût annuel s'élève à 16.95€ par poteau lumineux, soit 16.95 X 114 : 1932,30€ ; sous réserve de l'inventaire réel du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour, décide d'adhérer à cette convention. Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe n'a pas souhaité prendre part au vote.

#### -Mobilier urbain

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle les différentes idées émises par la commission environnement (voir compte rendu du 13 juin 2016). Au vu des devis relativement élevés proposés par les artisans contactés pour la réalisation des panneaux d'affichage, un nouveau devis a été demandé à une entreprise.

La réflexion du conseil municipal se porte ensuite sur le nombre de panneaux d'affichages à conserver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne conserver que 5 panneaux sur les 10 actuels.

#### -Droit de préemption

Monsieur le Maire informe des demandes de Maitres RAULT et BAS pour un droit de préemption sur une propriété non bâtie située sur la parcelle AA 19 ; ainsi que sur 2 propriétés non bâties situées sur les parcelles AB 127 et AB 148.

Une troisième demande émane de Maitre Didier BAVOUX pour un droit de préemption sur une propriété bâtie sur terrain propre située sur la parcelle AA 203.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces 3 demandes.

#### -Réhabilitation du logement au-dessus de la mairie

Une consultation a été lancée concernant l'expertise d'amiante ainsi que pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) Toutes les entreprises contactées ont répondu et ont proposé des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir les entreprises suivantes :

- SLDiag pour le rapport amiante, coût : 202.50 € HT ;
- PSB pour la mission SPS, coût 960 € HT.

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la création d'une commission d'appel d'offre mais après réflexion, il est décidé que cela n'est pas nécessaire pour ce type de chantier.

#### -Demande de subvention pour la restauration du patrimoine historique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour prétendre à des subventions auprès de la DRAC et du Département concernant la rénovation des biens mobiliers (Statue du Saint Georges, pierre tombale d'Anne de Gaignaire, statue de la Vierge allaitante).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions.

#### -Devis photocopieur et tarif copie

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, deux devis concernant la location du photocopieur et du tarif des copies.

Mme Qochih souhaite que soit également demandé un devis avec achat du matériel.

La décision est donc remise à un conseil municipal ultérieur.

#### -Réflexion autour d'une vigilance citoyenne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nombreux larcins commis sur la commune et invite tous les conseillers ainsi que les habitants à être vigilants et à rapporter les faits à la mairie et / ou à la gendarmerie.

#### -Décision modificative

Le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est paru et il s'avère que pour la commune, ce montant à reverser est plus important que celui prévu au budget 2016.

Il convient donc de faire une décision modificative de la différence soit 1895 €.

#### -Proposition de fusion de la communauté de communes du Val de Sorne avec ECLA

Monsieur le Maire expose qu'une fusion est prévue entre la communauté d'agglomération d'ECLA avec la communauté de communes du Val de Sorne et qu'il convient de se prononcer sur ce changement de périmètre d'ECLA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, ne s'oppose pas à cette fusion.

#### -Informations diverses

-Projet d'aménagement de la piste cyclable Chilly le Vignoble/Courlans : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision d'ECLA, dans le cadre de l'aménagement des liaisons douces sur le territoire, de prendre en charge financièrement ce projet. La commune n'aura donc pas de frais relatif à cette liaison.

-Nuisances terrain de football : Des administrés se sont plaints de nuisances au terrain de football dus à des jeunes qui jouent en dehors des horaires prévus et qui ne respectent pas les riverains.

Les horaires seront donc affichés sur place et une présence physique régulière sera mise en place.

-Ecoles : Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres du conseil que les écoles qui accueillent les enfants de la commune facturent chaque année une participation aux dépenses de fonctionnement. Après discussion, les membres du conseil souhaitent que la commune demande aux écoles concernées de fournir en début d'année des informations sur le nombre d'enfants de Chilly le Vignoble scolarisés afin de prévoir avec plus de précisions les dépenses.

Clôture de la séance à 22h30

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 8 Septembre à 20H00**

CHILLY-LE-VIGNOBLE - le 07 juillet 2016  
Le Maire

  


Philippe GRICOURT